



CONTRAT D'ENGAGEMENT PAIN ET BISCUITS BIO

Du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2021

Jean Luc D'ALEO	NOM Prénom -----
Boulangier Artisanal « A Parts égales » LE BOURG 42114 CHIRASSIMONT Tèl : 06 11 75 70 83 Mail : jean-luc.daleo@laposte.net	Adresse ----- Tel : ----- Mail : -----
ci-après dénommé « le producteur »	ci-après dénommé « le consommateur »

Le présent contrat est passé entre les contractants nommés ci-dessus pour l'achat de produits issus de l'exploitation du producteur.

Il ne sera valide qu'accompagné des règlements correspondants et sous réserve que le consommateur soit à jour de sa cotisation à la MJC d'Amplepuis (famille : 25 euros, individuelle : 16 euros) et de sa cotisation Réseau AMAP AuRA (10 euros par famille).

ENGAGEMENT

Le consommateur s'engage à venir récupérer, lors des distributions, les paniers qu'il a choisis et payés. Il est de sa responsabilité de faire récupérer son panier en cas d'absence par une personne de son choix : **Nom** **Prénom** . Le panier serait perdu le cas échéant.

Le consommateur est solidaire du producteur et accepte les aléas de la production (produits variant selon l'approvisionnement des farines).

Le consommateur s'engage à assurer au moins 1 permanence au cours des 12 mois en accompagnant un producteur et peut participer à des animations au sein de l'exploitation pendant ces 12 mois (selon thème proposé).

Le producteur s'engage à fournir toutes les semaines pour le pain et 1 fois par mois pour les biscuits, les produits concernés en fonction de sa production. Il s'engage notamment à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour fournir des produits variés de qualité dans les quantités et les échéances fixées, dans le respect de la charte des AMAP du Réseau AMAP AuRA.

DUREE

Le dit contrat est conclu pour une durée de 12 mois soit du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2021.

DISTRIBUTION

La distribution des paniers se fait sur le lieu de distribution **les vendredis de 19h à 20h aux dates notées dans les tableaux joints**.

Le lieu est : MJC Amplepuis – rue Belfort – 69550 Amplepuis

Ce lieu sera peut-être modifié au cours du contrat, le consommateur sera alors tenu informé du nouveau lieu de distribution.

La fréquence étant définie par le ou les choix retenus dans les tableaux joints à ce contrat.

Le consommateur et **le producteur** s'engagent à n'effectuer aucun échange d'argent sur le lieu de distribution.

Nom :

PANIERS

Le producteur propose dans le cadre de ce contrat du pain et des biscuits BIO :

Pain de 320 gr : raisins, grand épeautre, noix, figes, engrain, khorazan, châtaignes.

Pain de 650 gr : bis, complet, sésame, pavot, tournesol, 3 graines, seigle, grand épeautre, engrain, khorasan.

Biscuits en sachet de 150 gr : palmiers, cantucci, cocotte, speculos

Biscuits en sachet de 100 gr : sablés châtaigne/sarrasin, sablés fourrés figes, palets foréziens.

Dans un souci de réduction des emballages, le producteur ne fournira plus de sac en papier pour le pain.

Le consommateur devra fournir 2 sacs en tissus à son nom lors de la signature du contrat.

Alternative proposée :

2 sacs en coton bio au prix de 1 euro chacun (label GOTS - garantie sociales et traitements écologiques du textile) confectionnés avec un tissu léger et résistant (durabilité 5 ans minimum).

Les contrats comprennent 40 livraisons de pain et 10 livraisons de biscuits.

RECAPITULATIF DE COMMANDE

PANIER	Somme Totale à Payer
PAIN	
BISCUITS	
SACS EN TISSUS	
TOTAL A REGLER	

REGLEMENT

Le consommateur s'engage financièrement sur la période du contrat.

Le paiement s'effectue lors de la signature du contrat par chèque(s) libellé(s) au nom de Jean-Luc D'ALEO et remis au producteur qui en débitera un aux dates fixées au dos.

Le consommateur devra s'acquitter de la somme totale de € payée en :

- 1 versement de €
- 2 versements de € / €
- 3 versements de € / € / €
- ... versements de €

SIGNATURE

Le consommateur accepte les conditions définies au présent contrat qui deviendra effectif à la réception par le producteur de **3 exemplaires originaux** datés et signés, accompagnés du règlement.

Le producteur
«lu et approuvé»
Le

Le consommateur
«lu et approuvé»
Le